



## **Communiqué aux personnels dessinateurs... !**

La sous-direction en charge de la gestion des dessinateurs de la DGPA (direction générale des personnels et de l'administration) a reçu, ce jour, les organisations syndicales Cfdt, CGT et FO pour un point sur le dossier dessinateurs. Aucun document préparatoire n'avait été transmis et l'ordre du jour était inconnu. Aux questions des organisations syndicales sur les transformations d'emplois et le statut, nos interlocuteurs nous ont précisé :

**Sur les transformations d'emplois** : pour le concours exceptionnel 2005, il est confirmé que les nominations seront effectives dès la proclamation des résultats et, sans doute, avant Noël 2005. Il y a quand même des interrogations sur les dates de l'oral soit, du 4 au 9, comme indiqué sur le dossier d'inscription, soit, du 12 au 19 décembre, dans la circulaire du 28 juillet 2005. Le nombre de postes est toujours de 257 (107 reliquat 2004 + 150 au titre des transformations 2005). Le dispositif doit se poursuivre en 2006, mais nous ne connaissons pas le nombre de transformations. Il serait annoncé, sans doute, le 29 septembre lors de la présentation du budget 2006 par le Ministre.

Pour 2005 toujours, le nombre de candidats est inconnu à ce jour. Il serait largement inférieur au nombre d'inscrits en 2004. Là aussi, nous en saurons plus à la fin du mois.

Pour nous, plusieurs raisons expliquent cette désaffection présumée (nombre de postes, absence de soutien des services, publication tardive de l'appel à candidatures, résultats décevants de la 1<sup>ère</sup> tranche...). Nous avons tenu à rappeler avec insistance la trop faible implication de l'ensemble des services dans la réussite de ce dispositif exceptionnel, au regard de ses enjeux de promotion sociale et de reconnaissance des qualifications et emplois tenus.

**Sur le statutaire** : Circulez ! y'a rien à voir ! Nos interlocuteurs bien que conscients des attentes des personnels se disent non-mandatés.

Nous n'avons pas manqué de re-dénoncer ces reculs qui pénalisent les personnels et manquent à la parole donnée. Nous avons de nouveau mis en avant le tassement de la grille indiciaire de la fonction publique avec le relèvement du salaire minimum porté à l'indice majoré 275 depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005. Cette mesure légitime place les premiers échelons des grilles de rémunération des dessinateurs en dessous de ce minimum. C'est inadmissible et intolérable au regard de l'engagement des dessinateurs dans les services, des évolutions de leurs métiers et de leurs qualifications.

L'administration, sur ce point, évoque la question de la fusion des échelles 2 et 3, de la réorganisation limitée des échelles 4 et 5, menée actuellement par la fonction

publique, qui bloquent toutes les demandes de revalorisation indiciaire des corps de catégorie C.

Au final, l'administration nous annonce qu'elle souhaite engager une réflexion sur le métier de dessinateur, ou plutôt, sur une évaluation des besoins des services en compétences graphiques (de niveau C ou B), sur les principaux domaines d'activité des services pour les court et moyen terme.

Bien entendu, ce travail nécessaire et intéressant pourrait déboucher sur des projets d'adaptations statutaires mais... chut ! rien n'est promis... Il s'agirait plutôt pour nous, comme pour les techniciens, de dimensionner les effectifs du corps aux besoins réels des missions futures.

**Une prochaine réunion se tiendra le 19 janvier 2006 sur cette réflexion.**

**Avant cela, il y aura la CAP de promotion.**

- **20 octobre 2005 : Pré CAP**
- **La date de la CAP reste à définir. Ce serait courant novembre.**

Pour tout renseignement complémentaire

**Vous pouvez contacter les élus à la CAP**

**Dominique LABOREY DDE 21 ..... tél. : 03.80.29.42.64**

**Olivier CREPIN DDE 76 ..... tél. : 02.35.95.96.40**

**Laurent TEYSSIER DDE 19 ..... tél. : 05.55.21.80.00 poste : 8528**